

Centres Hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique

Aurélié MASSON
ZAC de Vergonhac
12100 Saint-Georges-de-Luzençon
Email : aurelie.masson@ch-millau.fr

12_ST GEORGES DE LUZENCON_GCS HOPITAL COMMUN SUD AVEYRON_CONSTRUCTION NEUVE

Date d'émission 03/04/2026
N° d'affaire : 2407885M0000237
Référence chrono : CT/885M0/0426/0165
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Yoan BONNETAUD
Tél. +33 7 78 14 66 04
Email : yoan.bonnetaud@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
2.1. Partenaires de l'opération	6
2.2. Données de l'affaire	6
3. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
4. MISSION LP RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT DISSOCIABLES ET INDISSOCIABLES	12
5. MISSION PV RELATIVE AU RÉCOLEMENT DES ESSAIS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	17
6. MISSION F RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS	17
7. MISSION PS RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES CONSTRUCTIONS EN CAS DE SÉISME	18
8. MISSIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES	19
9. MISSION HAND RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES CONSTRUCTIONS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES	46
10. MISSION TH RELATIVE À L'ISOLATION THERMIQUE ET AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE	55
11. MISSION PHA RELATIVE À L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BÂTIMENTS AUTRES QUE LES BÂTIMENTS D'HABITATION	57
12. MISSION BRD RELATIVE AU TRANSPORT DES BRANCARDS DANS LES CONSTRUCTIONS	58

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document vise, dans le cadre du contrat de Contrôle Technique n° 2407885M0000237, à informer le Maître d'Ouvrage de nos avis de principe, après examen du dossier Avant Projet Détaillé, en cours de phase Conception.

Nous rappelons que nos avis sur les dispositions techniques du Dossier de Consultation des Entreprises seront consignés ultérieurement dans notre Rapport Initial de Contrôle Technique, dès que le DCE nous aura été communiqué.

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier APD qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).
- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission F relative au fonctionnement des installations (F).
- Mission PHA relative à l'isolation acoustique des bâtiments autres que les bâtiments d'habitation (PHA).
- Mission TH relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie (TH).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).
- Mission Brd relative au transport des brancards dans les constructions (BRD).
- Mission PV relative au récolement des essais de fonctionnement des installations (PV).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Le présent rapport comporte au total 675 avis, dont :

439 avis favorables

22 avis suspendus

2 avis défavorables

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,

- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Yoan BONNETAUD Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Yoan Bonnetaud

Ce rapport a été transmis à :

- isabelle.barrere@oteis.fr
- [Pierre RIGO / pierre.rigo@mupy.fr](mailto:pierre.rigo@mupy.fr)
- [Aurélie MASSON / aurelie.masson@ch-millau.fr](mailto:aurelie.masson@ch-millau.fr)

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

2.RENSEIGNEMENTS GENERAUX

2.1.Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage

Aurélie MASSON
Centres Hospitaliers de Millau et de Saint-Affrique
ZAC de Vergonhac
12100 Saint-Georges-de-Luzençon

Assistant Maître d'ouvrage

Pierre RIGO
MUPY Conseil

34000 MONTPELLIER

Architecte - Maître d'œuvre

OTEIS
20, chemin de la Cépière
31000 TOULOUSE

2.2.Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

7 Avenue Du Viaduc
12100 Saint-Georges-de-Luzençon

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

3.LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N01_TTZ_787.4_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_RDJ_LGF_701_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CSI_REP_N02_TTZ_813_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_RDJ_MCO_788.1.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N01_MCO_788.5.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_RDJ_MCO_700_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_TNX_TTZ_784_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N00_MCO_788.4.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N00_SMU_788.3.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CSI_REP_N00_TTZ_811_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CFA_SCH_TNX_TTZ_783_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N00_SMU_702_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_TNX_TTZ_785.1_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CFO_SCH_TNX_TTZ_721_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N02_MCO_788.6.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N02_TTZ_785.5_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_TNX_TTZ_780_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N02_MCO_705_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CSI_REP_RDJ_TTZ_810_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_RDJ_TTZ_785.2_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_RDJ_TTZ_787.2_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N00_MCO_703_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N00_TTZ_787.3_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_TNX_TTZ_740_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_SSI_SCH_TNX_TTZ_789_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_RDJ_TTZ_786.1_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N01_MCO_704_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CFA_SCH_TNX_TTZ_781_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N00_TTZ_785.3_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_REP_TNX_TTZ_731_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CSI_REP_N01_TTZ_812_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_RDJ_LGF_788.2.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_TNX_TTZ_787.1_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N01_TTZ_785.4_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CFA_SCH_TNX_TTZ_782_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N01_TTZ_786.3_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_TER_TNX_TTZ_750_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N00_TTZ_786.2_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_PLN_N02_TTZ_786.4_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_ELE_REP_TNX_TTZ_730_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CFO_SCH_TNX_TTZ_720_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VEN_PLN_RDJ_LGF_301_A.pdf	26/03/2026
MSA_APD_OTS_CVC_SCH_TNX_TTZ_320_A.pdf	26/03/2026

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_RDJ_LGF_306_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_RDJ_LGF_352_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VEN_PLN_RDJ_MCO_300_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_REP_TNX_TTZ_330_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VEN_PLN_N02_MCO_304_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_RDJ_MCO_340_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N02_MCO_309_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N02_LGF_353_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N02_LGF_356_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_REP_N01_TTZ_333_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VEN_PLN_N00_MCO_302_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VEN_PLN_N01_MCO_303_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_TNX_LGF_350_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_RDJ_MCO_305_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N00_MCO_307_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_TNX_TTZ_344_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_REP_TNX_TTZ_331_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_TNX_LGF_351_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_REP_TNX_TTZ_332_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_TER_TNX_MCO_360_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N02_LGF_355_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N01_MCO_342_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N02_LGF_354_A.pdf	26/03/2026
MSA_APD_OTS_CVC_SCH_TNX_TTZ_321_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N01_MCO_308_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N00_MCO_341_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_CVC_PLN_N02_MCO_343_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_N01_TTZ_102_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_FAC_DET_TTN_TTZ_400_A.pdf	26/03/2026
PC_AN0.2-PLAN RDC.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_N02_TTZ_104_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_ELV_TTN_MCO_310_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_REP_TNX_TTZ_603_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_RDJ_LOG_120_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_RDC_MCO_110_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_ELE_TNX_LOG_320_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_CPE_TTN_SMU_231_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_CPE_TTN_MCO_211_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_RDJ_TTZ_100_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_REP_TNX_TTZ_602_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_N02_TTZ_103_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_CPE_TTN_MCO_210_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_RDC_MCO_111_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_NTT_MCO_114_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_DIN_TNX_MCO_500_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_TTN_TTZ_003_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_ORC_SIG_DET_TNX_MCO_700_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_CPE_TNX_LOG_220_A.pdf	26/03/2026

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_N01_MCO_112_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_TTN_HEL_132_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_TTN_SMU_131_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_ELV_TTN_MCO_311_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_RDC_TTZ_101_A.pdf	26/03/2026
PC_AN0.3-PLAN N01.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_ELV_TTN_MCO_312_A.pdf	26/03/2026
PC_AN0.1-PLAN RDJ.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_REP_TNX_TTZ_601_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_TNX_LOG_121_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_REP_TNX_TTZ_600_A.pdf	26/03/2026
PC_AN0.4-PLAN N02.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_PLN_N02_MCO_113_A.pdf	26/03/2026
HOPITAL_MILLAU-CALCUL RT-RE_APD.pdf	26/03/2026
CW2020_RE2020_RSET_HCMSA_Calcul RT RE_APD_2025-12-12_RSET.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_FME_PLN_RDJ_MCO_400_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_FME_PLN_N00_MCO_402_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_FME_PLN_N01_MCO_403_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_FME_PLN_RDJ_LGF_401_A.pdf	26/03/2026
MSA_APD_OTIS_FME_SCH_TNX_TTZ_420_A.pdf	26/03/2026
Rapport type G2AVP 2025-09-349 SAINT GEORGES DE LUZENCON (12) indice A.pdf	26/03/2026
Mission G1 FONDASOL.pdf	26/03/2026
20250703_Fondasol parcelles 123 124 PR.34GT.23.0080.002.lnd0.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_TAB_TNX_TTZ_XXX_A_TABLEAUX DE SURFACES.xlsx	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°03 Etanchéité.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_ALT_ENV_NTE_TNX_TTZ_XXX_A Notice environnementale.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_HYD_NTE_A Notice Hydraulique Gestion Eaux Pluviales.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Tableau des finitions.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°04 Menuiseries extérieures - Occultations.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_ARW_CUI_NTE_TNX_TTZ_XXX_A Notice et descriptif Cuisine.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°08 Cloisons - doublages.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM-CME_NTE_A Notice Gros oeuvre - Charpente métallique.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_ALT_ENV_NTE_TNX_TTZ_XXX_A STD.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_SSI_NTE_A Notice Concept Mise en sécurité incendie.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_ASC_NTE_A Notice Appareils élévateurs.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°10 Revêtements de sols souples.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°06 Serrurerie - Métallerie.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°12 Peinture - Résines et peintures de sol.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_ORC_SIG_NTE_TNX_TTZ_XXX_A SIGNALÉTIQUE.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_ALT_ENV_NTE_TNX_TTZ_XXX_A Etude thermique.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_CVC-PBS-FM-TPN_NTE.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Tableau des portes.xlsx	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_ALT_ENV_NTE_TNX_TTZ_XXX_A ALJ.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°09 Faux-plafonds.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_CFO_CFA_SSI_PV_NTE.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_SIG_ACO_NTE_TNX_TTZ_XXX_A Notice acoustique.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Tableau des finitions.xlsx	26/03/2026

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
LUZ_MSA_APD_ALT_ENV_NTE_TNX_TTZ_XXX_A_SED.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_BSA_ARC_TAB_TNX_TTZ_XXX_A_TABLEAUX DE SURFACES.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°05 Façades - Bardages - Protections solaires.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°07 Menuiseries intérieures - Mobilier.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_VRD_NTE_A Notice Terrassements VRD.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_ASC_NDC_A Etude de flux Appareils élévateurs.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_PV_NDC_A Etude Faisabilité Photovoltaïque.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Lot N°11 Revêtements de sols durs.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_ELE_PAY_NTE_TNX_TTZ_XX_A Notice Paysagère.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_ALT_ENV_NTE_TNX_TTZ_XXX_A Repérage Isolants et ponts thermiques.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_USC_ARC_NTE_TNX_TTZ_XXX_A - Tableau des portes.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_RSX_NTE_A Notice Réseaux Concessionnaires.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_PBS_PLN_N00_MCO_503_A.pdf	26/03/2026
MSA_APD_OTIS_PBS_SCH_TNX_TTZ_520_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_PBS_PLN_RDJ_MCO_501_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_PBS_PLN_N01_MCO_504_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_PBS_PLN_RDJ_LGF_502_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_PBS_PLN_RDJ_MCO_500_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_PBS_PLN_N02_MCO_505_A.pdf	26/03/2026
PC40.11_NOTICE CONCEPT MISE EN SECURITE INCENDIE.pdf	26/03/2026
PC4-NOTE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET.pdf	26/03/2026
PC16-1.1-ATTESTANT BBIO.pdf	26/03/2026
PC40-NOTICE DE SECURITE INCENDIE .pdf	26/03/2026
PC39_NOTICE D'ACCESSIBILITE.pdf	26/03/2026
PC4_AN3-NOTE DE PRESENTATION DE LA GESTION DES DECHETS.pdf	26/03/2026
PC4_AN2-NOTE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES.pdf	26/03/2026
PC16-1.2-ETUDE DE FAISABILITE APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE.pdf	26/03/2026
PC4_AN1-NOTE DE RACCORDEMENT AUX RESEAUX.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_TPN_PLN_RDJ_MCO_600_A.pdf	26/03/2026
MSA_APD_OTIS_TPN_SCH_TNX_TTZ_620_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_TPN_PLN_RDJ_LGF_601_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_TPN_PLN_N00_MCO_602_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_TPN_PLN_N01_MCO_603_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_REP_RDJ_TTZ_100_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_N01_MCO_140_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_FON_SNU_112_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_N00_MCO_130_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_FON_MCO_110_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_FON_LGF_111_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_REP_N01_TTZ_102_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_REP_N00_TTZ_101_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_N02_MCO_150_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_N00_LGF_131_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_RDJ_LGF_121_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_RDJ_MCO_120_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_REP_N02_TTZ_103_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTIS_GOM_PLN_RDJ_SMU_122_A.pdf	26/03/2026

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
LUZ_MSA_APD_OTS_SYN_PLN_N01_TTZ_091_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_SYN_PLN_N00_TTZ_090_A.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_930.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_950.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_933.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_911.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_921.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_923.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_960.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_932.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_931.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_902.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_912.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_920.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_901.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_903.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_910.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_913.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_922.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_940.pdf	26/03/2026
LUZ_MSA_APD_OTS_VRD_PLN_TNX_TTZ_900.pdf	26/03/2026

4. MISSION LP RELATIVE À LA SOLIDITÉ DES OUVRAGES ET ÉLÉMENTS D'ÉQUIPEMENT DISSOCIABLES ET INDISSOCIABLES

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
4.1 PARAMÈTRES CLIMATIQUES			
4.1.1 Vent	F	Pour mémoire : site en zone de vent 2	
4.1.2 Neige	F	Pour mémoire : Site en zone de neige A2	
4.2 DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ			
4.2.1 Zone	F	Pour mémoire : site en zone de sismicité 2 : Aléas faible	
4.2.2 Catégorie d'importance	F	Pour mémoire : catégorie d'importance IV pour le bâtiment jouant un rôle en terme de sécurité.	
4.2.3 Caractérisation du sol par le géotechnicien	F	Selon l'étude G2AVP, le sol est de classe A pour la prise en compte des phénomènes sismiques : "Rocher ou autre formation géologique de ce type comportant une couche superficielle d'au plus 5 m de matériaux moins résistants."	
4.3 DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE	F	Etude G2AVP ref : 2025.09.349.G2 AVP du 22/01/2024 de GEOTECHNIQUE et Etude G2AVP ref : PR.34GT.23.0080 - 002 - 1ère diffusion du 03/07/2025 transmises. Solutions techniques envisagées : - la réalisation d'un mode de fondations superficielles, - la réalisation d'un niveau-bas de type dallage sur terre-plein avec des remblais techniques support de ce dernier.	
4.4 PRISE EN COMPTE DU RISQUE TERMITES	F	Le département de l'Aveyron est considérée à risques termites par arrêté préfectoral. Traitement anti termite prévu au lot GO - Charpente métallique par la mise en place d'une barrière physique et physico-chimique au sol.	
4.5 RÉSEAUX	PM	Pour mémoire : Un grande partie des réseaux transites par le vide sanitaire bénéficiant d'une hauteur de 1,80 m pour l'accessibilité des réseaux.	
4.5.1 Réseau d'adduction d'eau:	F		
4.5.2 Réseau d'assainissement:	F	Bien que favorable, il conviendra de préciser les pourcentages de pentes prévus notamment pour les réseaux gravitaires.	
4.5.3 Réseau de gaz enterré:	SO		
4.5.4 Réseau de chauffage enterré:	F		
4.5.5 RÉSEAU DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES ENTERRÉES	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
4.5.6 Réseau de téléphone (canalisations enterrées):			
4.6 VOIRIES	F	Pour piétons, véhicules légers et lourds. Une attention toute particulière devra être portée sur la réalisation de la voirie permettant l'accessibilité des façades aux services de secours.	
4.7 FONDATIONS SUPERFICIELLES	F	Fondations par massifs isolés, semelles filantes, longrines, radier de 40 cm et dallage sur terre-plein.	
4.8 SOUTÈNEMENTS ET TALUS	F	Mur de soutènement	
4.9 DALLAGES	F	Dallages sur terre-plein : épaisseur minimale de 15 cm sur plan structure en accord avec le DTU13.3 et la destination de l'ouvrage.	
4.10 STRUCTURE BÉTON ARMÉ OU PRÉCONTRAIT			
4.10.1 Béton bas carbone	F	Dalle BB notamment => Avis Technique à nous transmettre en phase EXE.	
4.10.2 Dimensionnement global			
4.10.2.1 Sollicitations permanentes correctement définies	F		
4.10.2.2 Sollicitations d'exploitation correctement définies	F	Charges d'exploitations prises en compte en accord avec la destination de l'ouvrage.	
4.10.2.3 Sollicitations dynamiques correctement définies	F	Pour mémoire : Les sollicitations sismiques seront à prendre en compte dans le dimensionnement des ouvrages.	
4.10.2.4 Contreventement	F		
4.10.2.5 Distance entre joints	S	Bien que les plans structures font apparaître la mise en place de joint de dilatation, il conviendra de nous préciser la distance entre ces derniers. Pour mémoire : JD de 6 cm minimum prévu.	23
4.10.2.6 Prise en compte du retrait	F		
4.10.2.7 Elancement	F		
4.10.3 Poteaux	F	Poteau BA	
4.10.4 Voiles	F	Mur béton et mur périphérique par procédé GBE (AT à transmettre en phase EXE notamment)	
4.10.5 Maçonnerie porteuse	F		
4.10.6 Préfabrication verticale	F	Escalier béton et préfabriqué.	
4.10.7 Planchers dalles pleines	F		
4.10.8 Précontrainte	F	Dalle précontrainte prévue	
4.11 STRUCTURE MÉTALLIQUE	F	Charpente métallique pour locaux technique au R+2 du MCO, pour le bâtiment LOGIPOLE et Plancher haut métallique pour le garage SMUR notamment. Principe de contreventement dans les 3 axes cohérents par la mise en place de croix de St André.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
4.12 ETANCHÉITÉ PAROIS ENTERRÉES (HORS PRESSION)			
4.12.1 Principe d'étanchéité	F	Etanchéité prévu au lot GO notamment au droit des locaux nobles.	
4.12.2 Drainage	F		
4.13 CUVELAGE (PRESSION HYDROSTATIQUE)	F	Bien que favorable pour la mise en place d'un cuvelage au droit des ascenseurs, il conviendra de nous préciser quel type de cuvelage est envisagé.	
4.14 ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BÉTON	F	Avis favorable sur les différents principes d'étanchéités prévus pour les dalles bétons (Etanchéité bicouche élastomère avec protection végétalisée, Etanchéité bicouche élastomère avec protection par dalles sur plots, Etanchéité bicouche élastomère avec protection par chape béton sur support béton, Etanchéité bicouche élastomère en gravillon sur dalle béton) ainsi que sur : - la hauteur des relevés prévue ; - le traitement des JD ; - la zone stérile pour la toiture végétalisée de 40 cm...	
4.15 ETANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR TAN	F	Pour mémoire : il conviendra de fournir les AT et fiche technique de l'ensemble des complexes d'isolation/étanchéité Avis favorable sur les différents principes d'étanchéités prévus pour les dalles bétons (Etanchéité bicouche élastomère avec protection par jardin végétalisé, Etanchéité bicouche élastomère autoprotégée) ainsi que sur : - la hauteur des relevés prévue ; - le traitement des JD ; - la zone stérile pour la toiture végétalisée de 40 c ; - les différents types de protection.	
4.16 COUVERTURE	F	Pour mémoire : il conviendra de fournir les AT et fiche technique de l'ensemble des complexes d'isolation/étanchéité Couverture bac acier support d'étanchéité et couverture panneau sandwich sur la garage SMUR => Nous attirons votre attention sur le risque de condensation n couverture chaude.	
4.17 PAROIS EXTÉRIEURES TRADITIONNELLES	F	Murs par procédé GBE : AT à nous fournir	
4.18 ENDUITS TRADITIONNELS	F	Mise en place d'un enduit monomasse avec traitements des angles par baguettes et treillis.	
4.19 FAÇADES LÉGÈRES VITRÉES	F	Réalisation d'un mur rideaux : dispositif sous AT. Nous attirons votre attention sur l'implantation possible de poteau béton a proximité de ce mur rideau afin de se	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
4.20 BARDAGES	F	prémunir du risque de casse thermique et sur le type de fixation prévu de l'ossature si cette dernière se trouve en tête de plancher béton (dilatation des matériaux et tolérance de déformations des matériaux différents)	
4.21 MENUISERIES EXTÉRIEURES	F	Bardages simple peau (Garage + local technique) Bardages Panneaux sandwich (local technique) Bardages Panneaux Sandwich (bâtiment logistique)	
4.22 CLOISONS	F	Bien que favorable, il conviendra par la suite nous fournir : les plans de coupe et de détails, le classement AEV (A2 E4 VA2 prévu), les certificats SNJF des produits de calfeutrement, les certificat CEKAL des vitrages (Uw = 1,3)	
4.22.1 Nature ou technique	F	Cloisons légères en cloisons de distributions et doublages (plaque de plâtre sur ossature métallique)	
4.22.2 Elancement	F		
4.22.3 Adéquation aux locaux	F	Traitement hydrofuge au droit des locaux humides.	
4.22.4 Résistance par rapport aux appareils à supporter	F	Renforts prévus pour support des appareils.	
4.22.5 Enduits et/ou finitions	F		
4.22.6 Précautions contre les remontées humides	F		
4.23 REVÊTEMENTS DE SOLS DURS COLLÉS			
4.23.1 Nature ou technique	F	Carreau céramique	
4.23.2 Conformité des matériaux	F		
4.23.3 Adéquation aux locaux - UPEC	F	Classement UPEC en accord avec le projet et la destination de l'ouvrage et mise en place de SPEC au droit des locaux humides.	
4.23.4 Conception de la forme - chape	F		
4.23.5 Joints	F	Joints entre carreaux aux mortiers et en joints type époxy pour les locaux le nécessitant.	
4.24 REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS			
4.24.1 Nature ou technique	F	Avis favorable sur les différents types de sols souples prévus : - Résine Epoxy sous AT avec barrière anti-humidité sur terre-plein ; - Moquette ; - sol PVC ; - Sol type TARALAY pour les douches...	
4.24.2 Conformité des matériaux	F		
4.24.3 Compatibilité avec le support	F	Ragréage prévu notamment	
4.24.4 Adéquation aux locaux - UPEC	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
4.24.5 Préparation des sols avant pose	F	Les classements UPEC proposés sont en adéquation avec l'usage du bâtiment	
4.25 REVÊTEMENTS MURAUX INTÉRIEURS	F	Peinture, revêtement souple et faïence sur SEL dans les locaux humides.	
4.26 PLAFONDS SUSPENDUS	F	Plafond plaque de plâtre et plafond suspendu en dalle démontable.	
4.27 MENUISERIES INTÉRIEURES	F		
4.28 GARDE-CORPS - SERRURERIE	F	Absence d'appui précaire en étage : allège au delà des 60 cm sur les plans de coupes. Une attention particulière devra être portée sur la réalisation des garde-corps avec le respect des nouvelles règles de la NFP01-012.	
4.29 PLOMBERIE SANITAIRE GAZ	F		
4.30 GÉNIE CLIMATIQUE	F		
4.31 CFO - CFA	F		
4.32 ASCENSEURS	F		
4.33 CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5. MISSION PV RELATIVE AU RÉCOLEMENT DES ESSAIS DE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
5.1 GÉNÉRALITÉS			
5.1.1 Essais AQC	F	Pour mémoire : Les installations suivantes sont soumises à Essai AQC : - Ascenseurs, ascenseurs de charge - Portes et portails automatiques pour véhicules - Réseaux de distribution collective de radiodiffusion - Installations électriques : tertiaires et établissement recevant du public - Portiers électroniques - Conditionnement d'air - Ventilation mécanique - Chauffage eau chaude - Chauffage électrique individuel ou collectif - Fluides médicaux - Plomberie sanitaire - Réseau d'alimentation en eau - Réseau d'évacuation intérieur et extérieur	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. MISSION F RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
6.1 GÉNÉRALITÉS	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. MISSION PS RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES DANS LES CONSTRUCTIONS EN CAS DE SÉISME

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
7.1 DONNÉES DE BASE			
7.1.1 Zone	F	Site en zone de sismicité 2 : Aléas Faible	
7.1.2 Catégorie d'importance	F	Etablissement de santé nécessitant la gestion de crise => Bâtiment de catégorie d'importance IV	
7.1.3 Classe de sol	F	Selon étude G2AVP de GEOTECHNIQUE : Classe du sol A	
7.1.4 Risque de liquéfaction	SO		
7.2 CRITÈRES DE RÉGULARITÉ	F		
7.3 TYPE D'ANALYSE PRÉVUE SELON LA RÉGULARITÉ DU PROJET	PM	Une modélisation globale 3D sismique aux éléments finis sera effectuée. En attente de cette dernière pour avis	
7.4 EXAMEN A PRIORI DU CONTREVENTEMENT	F		
7.5 JOINTS DE DILATATION	F	Joints de dilatation de 6 cm prévu. NOTA : distance entre JD à nous préciser.	
7.6 SOLIDARISATION DES FONDATIONS PONCTUELLES	F		
7.7 FONDATIONS : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	F		
7.8 STRUCTURE BÉTON : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	F	Pour mémoire : modélisation 3D	
7.9 STRUCTURE EN MAÇONNERIE : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	F		
7.10 STRUCTURES MÉTALLIQUES : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	F	Pour mémoire : modélisation 3D	
7.11 CLOS ET COUVERT : DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	F		
7.12 RENFORCEMENT PARASISMIQUE DES EXISTANTS	SO		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. MISSIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	8.1 ERP DU 1ER GROUPE			
	8.1.1 DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
	8.1.1.1 CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS			
	8.1.1.1.1 Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s)			
N1 N2	8.1.1.1.1.1 Classement en type "N";	F	Cafétéria	
U2 U1	8.1.1.1.1.2 Classement en type "U";	F	Centre hospitalier	
	8.1.1.1.1.3 Locaux relevant d'un type défini			
U5§3	8.1.1.1.1.3.1 Locaux de type J dans un établissement de type "U";	SO		
GN1 GN5 GN2	8.1.1.1.1.3.2 Classement de l'établissement unique ; effectif total, catégorie:	F		
	8.1.1.2 ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS			
GN4	8.1.1.2.1 Adaptation des règles de sécurité - Dispositions exceptionnelles approuvées par l'autorité compétente:	SO		
GN5	8.1.1.2.2 Établissement comportant des locaux de types différents	F		
GN6	8.1.1.2.3 Utilisations exceptionnelles des locaux:	SO		
GN7	8.1.1.2.4 Etablissement(s) dans Immeuble de Grande Hauteur:	SO		
GN8	8.1.1.2.5 principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés	F	Par transfert latéral	
GN9	8.1.1.2.6 Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant:	SO		
GN10	8.1.1.2.7 Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant:	SO		
	8.1.1.3 CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS			
GN11	8.1.1.3.1 Prescriptions de la Commission de Sécurité:	S		303

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GN12	8.1.1.3.2 Justification des classements des matériaux et éléments de construction:	F		
GN13	8.1.1.4 TRAVAUX DANGEREUX	SO		
GN14	8.1.1.5 CONFORMITÉ AUX NORMES - ESSAIS DE LABORATOIRE	F		
GN15	8.1.1.6 STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES SOUMISES ARRÊTÉ 22 JUILLET 2022	SO		
N1 à N2	8.1.1.7 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	F		
	8.1.1.8 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
U1	8.1.1.8.1 Établissements assujettis	F		
U2	8.1.1.8.2 Détermination de l'effectif	F		
U3	8.1.1.8.3 Produits dangereux:	SO		
U4	8.1.1.8.4 Vérifications techniques	F		
U49 à U50	8.1.1.8.5 Hôpitaux de jour - Locaux médicaux de thermalisme	SO		
	8.1.2 DISPOSITIONS GENERALES - GE1 à GE10			
GE1	8.1.2.1 PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À L'ÉTABLISSEMENT	F		
	8.1.2.2 CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS			
	8.1.2.2.1 Dossier de sécurité			
GE2	8.1.2.2.1.1 Permis de construire:	PM	Pour mémoire	
GE3	8.1.2.2.2 Autorisation d'ouverture:	PM	Pour mémoire	
GE4	8.1.2.2.3 Visites périodiques de la Commission de Sécurité:	PM	Pour mémoire	
GE5	8.1.2.2.4 Affichage de l'avis de contrôle:	PM	Pour mémoire	
	8.1.2.3 VÉRIFICATIONS TECHNIQUES			
GE6	8.1.2.3.1 Généralités:	F		
	8.1.2.3.2 Vérifications techniques assurées par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur			
	8.1.2.3.2.1 Conditions d'application			
GE7§2	8.1.2.3.2.1.1 Fourniture des documents nécessaires au "Vérificateur":	F	L'ensemble des documents nécessaires au RVRAT sera transmis au fur et à mesure des travaux.(PV, certificat NF/	

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GE8	8.1.2.3.2.2 Type de vérifications:	F	CE, plan EXE etc...) ainsi que les documents en fin de travaux (PV de recollement, PV de bon fonctionnement, Rapport de réception SSI...)	
GE9	8.1.2.3.2.3 Rapports de vérifications:	F	Réception SSI + RVRAT	
GE10	8.1.2.3.3 Vérification technique par technicien compétent:	F		
	8.1.3 CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
	8.1.3.1 CONCEPTION - DESSERTE			
	8.1.3.1.1 Choix de la conception de l'évacuation rapide ou différée et de la desserte			
CO1§2	8.1.3.1.1.1 Distribution intérieure:	F	Cloisonnement traditionnel et zone CPI	
CO1§3	8.1.3.1.1.2 Desserte compte tenu de la distribution intérieure et de la hauteur du bâtiment:	F		
	8.1.3.1.2 Voie utilisable par les secours			
	8.1.3.1.2.1 Voie utilisable par les engins de secours			
CO2§1	8.1.3.1.2.1.1 Largeur de la voie:	F		
CO2§1	8.1.3.1.2.1.2 Largeur de la chaussée:	F		
CO2§1	8.1.3.1.2.1.3 Longueur:	F		
CO2§1	8.1.3.1.2.1.4 Force portante:	F		
CO2§1	8.1.3.1.2.1.5 Rayon:	F		
CO2§1	8.1.3.1.2.1.6 Hauteur libre:	F		
CO2§1	8.1.3.1.2.1.7 Pente:	F		
	8.1.3.1.3 Façade(s) et baie(s) accessibles			
	8.1.3.1.3.1 Caractéristiques de façade dite "accessible"			
CO3§2	8.1.3.1.3.1.1 Présence d'une sortie sur la façade accessible:	F		
CO3§3	8.1.3.1.3.2 Caractéristiques de baie dite "accessible":	S	Demande d'avis auprès du SDIS sur la présence de BSO devant les baies. Le projet prévoit l'asservissement de ces derniers au SSI avec mise en place d'un dispositif mécanique complémentaire en cas de non fonction de l'asservissement afin	341

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
			de garantir l'accès aux baies par les services de secours.	
CO3§3	8.1.3.1.3.2.1 Hauteur des baies accessibles:	F		
CO3§3	8.1.3.1.3.2.2 Largeur des baies accessibles:	F		
CO3§3	8.1.3.1.3.3 Cas des façades aveugles ou munies de châssis fixes:	SO		
	8.1.3.1.4 Nombre de façades accessibles et dessertes			
CO4d	8.1.3.1.4.1 Etablissement de 2ème catégorie:	F	2 façades	
U7	8.1.3.1.4.2 Nombre d'accès compte tenu de l'aggravation concernant certains établissements de type "U": <i>Façade principale par la façade Ouest avec des ouvrants de 1,30m x 0,90m avec carré pompier.</i> <i>Accès supplémentaire par la façade Est.</i>	F		
CO6 à CO10	8.1.3.2 ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS	SO		
	8.1.3.3 RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES			
	8.1.3.3.1 Stabilité du bâtiment			
CO11§3	8.1.3.3.1.1 Résistance aux charges d'exploitation suivant la norme NF P06-001:	F		
CO11§4	8.1.3.3.1.2 Mezzanine:	SO		
	8.1.3.3.2 Résistance au feu (dispositions générales)			
	8.1.3.3.2.1 Stabilité au feu des éléments principaux de la structure			
U9§1	8.1.3.3.2.1.1 Résistance au feu de bâtiment de type "U":	F	Stabilité au feu 1h pour le MCO.	
U9§1		S	Demande de dérogation sur le bâtiment LOGIPOLE => SF1/2h avec extension du SSI dans le bâtiment : en attente de la validation du SDIS.	346
	8.1.3.3.2.2 Degré coupe-feu des planchers			
U9§1	8.1.3.3.2.2.1 Résistance au feu de bâtiment de type "U":	F	Avis favorable pour le bâtiment MCO en R+2.	
CO12§1	8.1.3.3.2.3 Plancher partiel:	SO		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CO13	8.1.3.3.3 Résistance au feu (éléments particuliers):	SO		
CO14	8.1.3.3.4 Bâtiment en rez-de-chaussée:	SO		
CO15	8.1.3.3.5 Bâtiment à trois niveaux au plus:	SO		
U24	8.1.3.3.6 Plafonds suspendus au dernier niveau:	SO		
CO16 à CO18	8.1.3.4 COUVERTURES	F		
	8.1.3.5 FACADES			
CO19	8.1.3.5.1 Généralités:	F		
	8.1.3.5.2 Revêtements de façade			
CO20§1	8.1.3.5.2.1 Réaction au feu des éléments de façade (ERP avec règle "C+D"):	F	Bâtiment MCO : parois béton avec C+D > 1m	
CO20§1 2	8.1.3.5.2.2 Réaction au feu des éléments de façade (ERP sans règle "C+D"):	F	Pour le bâtiment LOGIPOLE notamment avec bardage extérieur.	
CO21	8.1.3.5.3 Résistance à la propagation du feu par les façades avec baies:	F		
	8.1.3.5.3.1 Conditions d'application de la règle "C+D"			
U11	8.1.3.5.3.1.1 Application dans le cas d'établissement de type "U":	F		
CO21§3	8.1.3.5.3.2 Valeurs du "C+D":	F		
	8.1.3.6 DISTRIBUTION INTERIEURE			
	8.1.3.6.1 Principes de limitation de la propagation du feu à l'intérieur de la construction			
CO23§2	8.1.3.6.1.1 Cloisonnement traditionnel:	F		
	8.1.3.6.2 Cloisonnement traditionnel			
CO24§1	8.1.3.6.2.1 Parois verticales entre dégagements et locaux:	F		
CO24§1	8.1.3.6.2.2 Parois verticales entre locaux (sans sommeil):	F		
	8.1.3.6.2.3 Parois verticales entre locaux (avec sommeil)			
2 U10§1	8.1.3.6.2.3.1 Recoupement des niveaux comportant des locaux à sommeil en type "U":	F	Bien que favorable voir avis sur le plan de zoning SSI => Zone U10	
CO24§1	8.1.3.6.2.4 Résistance au feu des blocs-portes:	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CO24§1	8.1.3.6.2.5 Caractéristiques des éléments verriers dans parois verticales:	SO		
2 U10§1	8.1.3.6.2.6 Recoupement des couloirs de grande longueur 8.1.3.6.2.6.1 Recoupement des niveaux comportant des locaux à sommeil en type "U":	F	Bien que favorable voir avis sur le plan de zoning SSI => Zone U10	
CO24	8.1.3.6.3 Répartition et caractéristiques des parois verticales et des portes en cas de cloisonnement de secteurs:	SO		
CO25	8.1.3.6.4 Compartiments:	SO		
CO26	8.1.3.6.5 Recoupement des vides:	SO		
U10	8.1.3.6.6 Conception de la distribution intérieure - zones:	S	Bien que les plans CVC et désenfumage semblent en cohérence avec la notion de l'article U10 : A ce stade du projet, nous ne disposons pas des plans de zoning pour nous prononcer sur le respect de cette disposition constructive.	370
U10§1	8.1.3.6.6.1 Zones protégées:	PM	Pour mémoire	
U10§1	8.1.3.6.6.2 Capacités d'accueil équivalentes des zones protégées:	PM		
U10§1	8.1.3.6.6.3 Communication entre zones protégées par portes sur circulation:	F		
U10§1	8.1.3.6.6.4 Distribution intérieure:	F		
U10§2	8.1.3.6.6.5 Division tous les 20 lits en zones de mise à l'abri:	PM	Pour mémoire	
U10§2	8.1.3.6.6.6 Zones de mise à l'abri:	F		
U10§2	8.1.3.6.6.7 Capacités d'accueil équivalentes des zones de mise à l'abri:	PM	Pour mémoire : ZMA équivalent sur plan	
U10§4	8.1.3.6.6.8 Blocs opératoires:	F	Isolement particulier prévus au titre de l'article U10§4	
U10§4	8.1.3.6.6.9 Espaces surveillés ne pouvant être désenfumés pour des raisons sanitaires:	F	Zone non désenfumés pour les CPI	
U12	8.1.3.6.7 Atrium, patio et puits de lumière:	F		
U33	8.1.3.6.8 Locaux avec anesthésiques inflammables autorisés:	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	8.1.3.7 LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC			
	8.1.3.7.1 Liste des locaux à risques importants			
U13	8.1.3.7.1.1 Liste dans le cas d'établissement de type "U":	F	N00 o Local archive et réserves de plus de 200m3 (dans un espace ne comportant pas de locaux à sommeil). RDJ o Locaux HT Transfo, locaux TGBT, déchets (> 200m3), stockages et réserves (> 200m3), ateliers techniques V>100m3, locaux laboratoires et pharmacie avec liquide inflammable Q>400L, stockage épicerie/magasin alimentaire (V>100 m3).	
CH5§1	8.1.3.7.1.2 Locaux abritant des appareils de production à combustion de puissance utile totale supérieure à 70 kW:	F		
	8.1.3.7.2 Liste des locaux à risques moyens			
U13	8.1.3.7.2.1 Liste dans le cas d'établissement de type "U":	F	N02 o Locaux électriques, TGBT, TGS, production de chaud de la sous-station N01 o Réserves 5N00 o Réserves 5RDJ o Réserves 520kW, Stockages (<200m3), local onduleurs, local TGS	
	8.1.3.7.2.2 Locaux de machines d'ascenseurs			
AS1§7	8.1.3.7.2.2.1 Réservoir d'huile d'ascenseur hydraulique:	SO		
	8.1.3.7.2.3 Locaux associés à une "Grande Cuisine"			
GC9§1	8.1.3.7.2.3.1 Grande Cuisine isolée:	F		
CO27§2	8.1.3.7.2.4 Locaux désignés par la Commission de Sécurité:	SO		
	8.1.3.7.3 Caractéristiques des locaux à risques particuliers			
	8.1.3.7.3.1 Locaux à risques importants			
CO28§1	8.1.3.7.3.1.1 Degré coupe feu des planchers hauts:	F		
CO28§1	8.1.3.7.3.1.2 Degré coupe feu des parois verticales:	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CO28§1	8.1.3.7.3.1.3 Degré coupe feu des portes de communication vers des locaux ne recevant pas de public:	F		
	8.1.3.7.3.2 Locaux à risques moyens			
CO28§2	8.1.3.7.3.2.1 Degré coupe feu des planchers hauts:	F		
CO28§2	8.1.3.7.3.2.2 Degré coupe feu des parois verticales du local ou séparatives des volumes accessibles au public:	F		
CO28§2	8.1.3.7.3.2.3 Degré coupe feu des portes de communication placées dans les parois résistantes au feu du local ou séparatives des volumes accessibles au public:	F		
CO29	8.1.3.7.4 Locaux à risques courants non accessibles au public:	F		
CO30 à CO33	8.1.3.8 CONDUITS ET GAINES	S	Bien que les dispositions constructives sont prévus et décrites correctement entre des conduits <125 mm ou >125mm, nous n'avons pas pu constater sur plans l'implantations des Clapets Coupe Feu (En traversée de plancher, traversée de locaux à risque, Zone de compartiment etc...)	395
	8.1.3.9 DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)			
CO34	8.1.3.9.1 Terminologie:	F		
	8.1.3.9.2 Conception des dégagements			
CO35§1	8.1.3.9.2.1 Dispositions par rapport à la nécessité d'évacuation rapide et sûre:	S	Demande d'avis et de dérogation sur la présence de porte coulissante intérieure ainsi que sur les dispositifs de déverrouillage des portes sous contrôle d'accès. En attente de la validation du SDIS.	397
CO35§2	8.1.3.9.2.2 Nature de la circulation menant à chaque sortie sur l'extérieur:	F		
CO35§2	8.1.3.9.2.3 Nature de la circulation menant à chaque sortie sur un dégagement protégé:	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
U16	8.1.3.9.2.4 Liaison entre les escaliers 8.1.3.9.2.4.1 Cas particulier de circulation dans un établissement de type "U":	F	2 UP	
U16	8.1.3.9.2.5 Liaison entre escaliers et sorties 8.1.3.9.2.5.1 Cas particulier de circulation dans un établissement de type "U":	F		
U16	8.1.3.9.2.6 Liaison entre sorties 8.1.3.9.2.6.1 Cas particulier de circulation dans type "U":	F		
CO35§4	8.1.3.9.2.7 Dégagements en cul de sac - distance des portes au débouché du cul de sac:	F		
CO35§5	8.1.3.9.2.8 Dégagements et sorties de l'établissement par rapport à ceux des locaux occupés par des tiers:	SO		
CO36	8.1.3.9.3 Largeur de passage des dégagements:	F		
CO37	8.1.3.9.4 Saillies et dépôts:	PM	Pour mémoire	
	8.1.3.9.5 Calcul des dégagements			
	8.1.3.9.5.1 Lieux admettant de 1 à 19 personnes			
U16	8.1.3.9.5.1.1 Largeur des portes des chambres en type "U":	F		
CO38§1d	8.1.3.9.5.2 Lieux admettant plus de 100 personnes:	F		
CO38§2	8.1.3.9.5.3 Nombre d'escaliers à chaque niveau:	F		
	8.1.3.9.5.4 Largeurs des escaliers à chaque niveau			
4 U18§2	8.1.3.9.5.4.1 Cas particulier d'établissement de type "U":	F		
CO39	8.1.3.9.6 Calcul des dégagements des locaux en sous sol:	F		
	8.1.3.9.7 Enfouissement maximal			
CO40	8.1.3.9.7.1 Nombre de sous-sols accessibles au public:	SO		
CO41	8.1.3.9.8 Dégagements accessoires et supplémentaires:	SO		
CO42	8.1.3.9.9 Balisage des dégagements:	F	Par BAES secouru par GE. Bien que favorable, nous sommes dans l'attente des plans d'implantations générales des blocs pour validation (avis favorable sur la mise en place de	

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
U14	8.1.3.9.10 Locaux recevant du public installés en sous-sol:	SO	ces derniers sur les plans de détails des locaux transmis)	
	8.1.3.10 DEGAGEMENTS (SORTIES)			
	8.1.3.10.1 Répartition des sorties			
CO43§1	8.1.3.10.1.1 Dispositions adoptées par rapport à l'obligation d'une répartition judicieuse:	F		
CO43§2	8.1.3.10.1.2 Distance maximale à parcourir en rez-de-chaussée:	F		
CO43§3	8.1.3.10.1.3 Distance minimale entre sorties considérées comme distinctes:	F		
	8.1.3.10.2 Caractéristiques des blocs-portes			
CO44§1	8.1.3.10.2.1 Largeur de passage:	F		
	8.1.3.10.2.2 Equipement des portes en va-et-vient			
4 U20§2	8.1.3.10.2.2.1 Cas particulier d'établissement de type "U":	F		
CO44§3	8.1.3.10.2.3 Vitrage des portes:	F		
CO44§4	8.1.3.10.2.4 Dispositif de fermeture des blocs-portes résistant au feu, à deux vantaux:	F		
CO45	8.1.3.10.3 Manoeuvre des portes:	S	Voir commentaire sur les portes coulissantes automatiques, portes sous contrôle d'accès et portes ne pouvant s'ouvrir que dans un seul sens.	423
	8.1.3.10.4 Portes des sorties de secours			
CO46§1	8.1.3.10.4.1 Manoeuvre des portes de sorties de secours:	F		
CO46§2	8.1.3.10.4.2 Conditions de verrouillage et de déverrouillage compte tenu des prescriptions de la norme NF S 61934:	F		
CO47	8.1.3.10.5 Portes à fermeture automatique:	F		
	8.1.3.10.6 Portes de types spéciaux			
CO48§1	8.1.3.10.6.1 Dispositions concernant les portes à tambour non automatiques:	SO		
CO48§2	8.1.3.10.6.2 Dispositions concernant les tourniquets:	SO		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CO48§3	8.1.3.10.6.3 Dispositions concernant les portes automatiques:	F	Sous CO48	
	8.1.3.11 DEGAGEMENTS (ESCALIERS)			
CO49	8.1.3.11.1 Répartition des escaliers:	F		
CO50	8.1.3.11.2 Conception des escaliers:	F		
CO51	8.1.3.11.3 Sécurité d'utilisation des escaliers:	F		
CO52	8.1.3.11.4 Protection des escaliers et ascenseurs:	F	Escalier encloisonné et désenfumage naturel	
	8.1.3.11.5 Escaliers et ascenseurs encloisonnés			
CO53§1	8.1.3.11.5.1 Encloisonnement jusqu'au niveau d'évacuation:	F		
CO53§1	8.1.3.11.5.2 Dispositions adoptées pour séparer les volumes d'encloisonnement des escaliers desservant les sous-sols par rapport aux étages:	F		
CO53§1	8.1.3.11.5.3 Dispositions de protection contre les fumées des escaliers:	F		
CO53§1	8.1.3.11.5.4 Conditions de désenfumage des gaines d'ascenseur:	SO		
CO53§2	8.1.3.11.5.5 Degré coupe-feu des parois d'encloisonnement non situées en façade:	F		
CO53§3	8.1.3.11.5.6 Nombre d'accès à l'escalier, à chaque niveau:	F		
CO53§3	8.1.3.11.5.7 Caractéristiques des blocs-portes de cage d'escaliers encloisonnés:	F		
CO53§3	8.1.3.11.5.7.1 Résistance au feu:	PM	Pour mémoire	
CO53§3	8.1.3.11.5.7.2 Ferme-portes:	PM	Pour mémoire	
CO53§3	8.1.3.11.5.7.3 Hauteur:	PM	Pour mémoire	
CO54	8.1.3.11.6 Escaliers et ascenseurs à l'air libre:	SO		
CO55	8.1.3.11.7 Escaliers droits:	F		
CO56	8.1.3.11.8 Escaliers tournants:	SO		
	8.1.3.11.9 Escaliers			
U18§2	8.1.3.11.9.1 Largeur des escaliers:	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
U18§3	8.1.3.11.9.2 Implantation:	F		
	8.1.3.12 ESPACES D'ATTENTE SECURISES			
	8.1.3.12.1 Choix des solutions équivalentes aux espaces d'attente sécurisés			
CO57	8.1.3.12.1.1 Zone protégée:	F	Transfert latéral	
CO61	8.1.3.13 TRIBUNES FIXES PAR DESTINATION OU TELESCOPIQUES	SO		
	8.1.3.14 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
U5	8.1.3.14.1 Isolement	SO		
U6	8.1.3.14.2 Parc de stationnement couvert	SO		
U7	8.1.3.14.3 Façades et baies accessibles	F		
U8	8.1.3.14.4 Principes fondamentaux de sécurité	F		
U9	8.1.3.14.5 Stabilité au feu	F	Voir avis sur le LOGIPOLE	
U10	8.1.3.14.6 Conception de la distribution intérieure - Zones	PM	Pour mémoire : Voir avis sur plan de Zoning	
U11	8.1.3.14.7 Façades	F		
U12	8.1.3.14.8 Volumes libres intérieurs	SO		
U13	8.1.3.14.9 Locaux à risques intégrés dans le bâtiment recevant du public	F		
U14	8.1.3.14.10 Locaux recevant du public installés en sous-sol	SO		
U15	8.1.3.14.11 Galeries en sous-sol	F		
	8.1.3.14.12 Dégagements			
U16	8.1.3.14.12.1 Circulations horizontales	F		
U18	8.1.3.14.12.2 Escaliers	F		
U19	8.1.3.14.12.3 Distance maximale à parcourir	F		
U20	8.1.3.14.12.4 Fonctionnement des portes de recoupement	PM	Voir avis sur les portes et le retour du SDIS.	
U21	8.1.3.14.12.5 Fonctionnement des autres portes	PM	Pour mémoire : Voir avis sur les portes et le retour du SDIS.	
U22	8.1.3.14.12.6 Locaux pour détenus	SO		
AM1 à AM20	8.1.4 AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	8.1.5 DESENFUMAGE - DF1 à DF10			
	8.1.5.1 GÉNÉRALITÉS			
DF1	8.1.5.1.1 Objet du désenfumage:	F	Circulation horizontale, Atrium (hall) et escalier.	
DF2	8.1.5.1.2 Documents à fournir:	PM	Pour mémoire : Note de calcul et de dimensionnement, certificat NF des châssis, PV DAS volets de désenfumage, caractéristique des moteurs etc...	
	8.1.5.1.3 Principes de désenfumage			
DF3§1	8.1.5.1.3.1 Désenfumage naturel ou mécanique	F		
DF3§2	8.1.5.1.3.2 Désenfumage avant extinction automatique à eau si SSI A	SO		
DF3§3	8.1.5.1.3.3 Alimentation électrique de sécurité du désenfumage	F		
DF3§4	8.1.5.1.3.4 Alimentation pneumatique de sécurité APS	SO		
DF3§5	8.1.5.1.3.5 Ventilation mécanique interrompue si désenfumage	F		
	8.1.5.1.4 Application			
U26	8.1.5.1.4.1 Etablissement de type "U":	F		
DF4§2	8.1.5.1.4.2 Mise en œuvre de l'ingénierie de désenfumage	SO		
DF4§3	8.1.5.1.4.3 Matériels admis à la marque NF:	F		
DF4§3	8.1.5.1.4.3.1 Exutoires:	PM	Pour mémoire	
DF4§3	8.1.5.1.4.3.2 Volets:	PM	Pour mémoire	
DF4§3	8.1.5.1.4.3.3 Dispositifs de commande:	PM	Pour mémoire	
DF4§3	8.1.5.1.4.3.4 Coffrets de relaying:	PM	Pour mémoire	
	8.1.5.2 DÉSENFUMAGE DES ESCALIERS			
	8.1.5.2.1 Escaliers encloués			
DF5§1	8.1.5.2.1.1 Balayage naturel:	F		
IT246§5.1	8.1.5.2.1.1.1 Exutoire ou ouvrant de surface géométrique de 1m2 en partie haute:	PM	Pour mémoire	
IT246§5.1	8.1.5.2.1.1.2 Amenée d'air:	PM	Pour mémoire	
		PM	Pour mémoire	

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
IT246§5.1	8.1.5.2.1.1.3 Commande au niveau bas:			
IT246§5.1	8.1.5.2.1.1.4 Réarmement:	PM	Pour mémoire	
IT246§5.1	8.1.5.2.1.1.5 Porte en amenée d'air non considérée en DAS:	PM	Pour mémoire	
DF5§1	8.1.5.2.1.2 Mise en suppression:	SO		
DF5§2	8.1.5.2.2 Escaliers non encloués:	SO		
DF5§3 4	8.1.5.2.3 Escaliers desservant le(s) sous sol(s):	SO		
	8.1.5.3 DÉSENFUMAGE DES CIRCULATIONS HORIZONTALES ENCLOISONNÉES ET DES HALLS			
	8.1.5.3.1 Obligation de désenfumage			
	8.1.5.3.1.1 Circulations de longueur totale supérieure à 30m			
U10§4 U26	8.1.5.3.1.1.1 Circulations menant vers des espaces non désenfumés suivant l'article U10§4:	F	Ensemble de l'établissement avec désenfumage dans les circulations hors zone tertiaire au RdC, zone avec Cas Particulier d'Isolation (RdC et R+1) et salle de moins de 300 m².	
	8.1.5.3.1.2 Circulations desservant des locaux à sommeil			
U26	8.1.5.3.1.2.1 Circulations dans les établissements de type "U":	F		
DF6§2	8.1.5.3.1.3 Halls desservant des circulations désenfumées:	F		
DF6	8.1.5.3.2 Désenfumage par balayage naturel des circulations:	SO		
	8.1.5.3.3 Désenfumage mécanique des circulations			
IT246§4.2	8.1.5.3.3.1 Evacuation des fumées par bouches:	F		
IT246§4.3	8.1.5.3.3.2 Amenées d'air naturelles par ouvrants en façade:	SO		
IT246§4.3	8.1.5.3.3.3 Amenées d'air naturelles par bouches:	F		
IT246§4.4	8.1.5.3.3.4 Caractéristiques des conduits:	F		
IT246§4.5	8.1.5.3.3.5 Implantation des évacuations de fumées et des amenées d'air:	F		
IT246§4.7	8.1.5.3.3.6 Ventilateurs:	F		
		PM	Pour mémoire	

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
IT246§4.7.1	8.1.5.3.3.6.1 Dimensionnement:			
IT246§4.7.1	8.1.5.3.3.6.2 Commande par coffret de relaying conforme à la norme NF S 61-937:	PM	Pour mémoire	
IT246§4.7.2	8.1.5.3.3.6.3 Classement des ventilateurs:	PM	Pour mémoire	
IT246§4.7.2	8.1.5.3.3.6.4 Matériau de liaison au conduit M0 ou A2s2d0:	PM	Pour mémoire	
IT246§4.7.3	8.1.5.3.3.6.5 Alimentation électrique:	PM	Pour mémoire	
IT246§4.7.5	8.1.5.3.3.6.6 Implantation en local:	PM	Pour mémoire	
IT246§6.2	8.1.5.3.3.6.7 Absence de ventilateurs communs à 2 zones de désenfumage au même niveau:	PM	Pour mémoire	
IT246§4.8	8.1.5.3.3.7 Caractéristiques des équipements et commandes de désenfumage:	F		
DF3§5	8.1.5.3.3.7.1 Arrêt de la ventilation mécanique:	F		
DF7	8.1.5.4 DÉSENFUMAGE DES LOCAUX	SO		
DF8	8.1.5.5 DÉSENFUMAGE DES COMPARTIMENTS	SO		
DF9	8.1.5.6 ENTRETIEN ET EXPLOITATION	PM	Pour mémoire	
DF10	8.1.5.7 VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	PM	Pour mémoire	
	8.1.5.8 DISPOSITIONS VIS-A-VIS DE L'INSTRUCTION TECHNIQUE N° 263 RELATIVE AUX VOLUMES LIBRES INTERIEURS DANS LES E.R.P.	F	Atrium au droit du hall mettant en communication deux niveaux, séparé par des écrans de cantonnement de 50 cm et donnant sur des circulations désenfumés mécaniquement.	
	8.1.6 CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58			
CH1 à CH4	8.1.6.1 DISPOSITIONS GENERALES - INSTALLATIONS CONCERNEES AUTORISEES:	F		
	8.1.6.2 PRODUCTION CENTRALISEE DE CHALEUR			
A-23/6/7 8 CH5	8.1.6.2.1 Implantation et aménagement de la chaufferie (puissance utile >70 kW):	F		
CH11		S		518

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CH13 à CH17	8.1.6.2.2 Sous-station de Pu >70 kw: 8.1.6.3 STOCKAGE DE COMBUSTIBLE	SO	Puissance des sous-stations à communiquer.	
CH23	8.1.6.4 CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD 8.1.6.4.1 Equipement des chaudières:	F		
CH25	8.1.6.4.2 Fluides caloporteurs:	F		
CH26	8.1.6.5 EAU CHAUDE SANITAIRE 8.1.6.5.1 Production d'eau chaude sanitaire:	F		
CH27	8.1.6.5.2 Calorifugeage:	F		
CH28§1	8.1.6.6 INSTALLATIONS DE VENTILATION 8.1.6.6.1 Ventilation de confort suivant articles CH29 à CH40:	F		
CH28§1	8.1.6.6.2 Ventilation Mécanique Contrôlée suivant CH41 à CH43:	F		
CH29	8.1.6.7 VENTILATION DE CONFORT 8.1.6.7.1 Ventilation de confort - Température de l'air: 8.1.6.7.2 Ventilation de confort - Circuit de distribution et de reprise d'air	F		
CH32§1	8.1.6.7.2.1 Matériaux composant les conduits:	F		
CH32§3	8.1.6.7.2.2 Ventilateurs 8.1.6.7.2.2.1 Dispositif de sécurité (thermique ou autre) coupant l'alimentation électrique en cas d'échauffement des moteurs :	F	Coupe ventilation et asservissement de la coupe ventilation en cas de désenfumage.	
CH32§5	8.1.6.7.2.3 Type et Emplacement des Clapets	S	Clapet CF non présent sur les plans.	529
CH32§5	8.1.6.7.2.3.1 Parois des locaux à sommeil:	F	Pas de CCF en atténuation au titre de l'article U27	
CH32§6	8.1.6.7.2.4 Fonctionnement des clapets:	F		
CH32§6	8.1.6.7.2.4.1 Autocommandé par fusible:	PM	Pour mémoire	
CH32§6	8.1.6.7.2.4.2 Clapets télécommandés au droit des parois de zones de mise en sécurité en en présence d'un SSI de catégorie A ou B:	PM	Pour mémoire	
CH32§6	8.1.6.7.2.4.3 Respect des dispositions de la NF S 61-937	PM	Pour mémoire	

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CH32§6	8.1.6.7.2.4.4 Accessibilité des clapets:	PM	Pour mémoire	
U27§3	8.1.6.7.2.4.5 Cas particulier de clapets ou volets sur conduits aérauliques de ventilation de confort dans établissement de type "U":	PM	Pour mémoire : CCF au droit des parois délimitant les zones protégées et de mise à l'abri et locaux à risques.	
	8.1.6.7.3 Ventilation de confort - Dispositifs de sécurité sur les circuits			
CH34§2	8.1.6.7.3.1 Commandes d'arrêt de la ventilation:	F		
CH36	8.1.6.7.4 Ventilation de confort - Centrale de traitement d'air:	F	DAD sur CTA de plus de 10000m3/h	
U34	8.1.6.7.5 Ventilation des locaux A.I.A:	SO		
CH41 à CH43	8.1.6.8 VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE	F		
CH44 à CH55	8.1.6.9 APPAREILS INDEPENDANTS DE VENTILATION OU DE PRODUCTION-EMISSION DE CHALEUR ET/OU DE FROID	F		
CH57 à CH58	8.1.6.10 ENTRETIEN ET VERIFICATIONS	PM	Pour mémoire	
GZ1 à GZ30	8.1.7 INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS 8.1.8 ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS - AS1 À AS11	SO		
	8.1.8.1 ASCENSEURS			
	8.1.8.1.1 Dispositions générales			
AS1§1	8.1.8.1.1.1 Protection des gaines d'ascenseurs contre le feu et les fumées (Cf Art. CO52):	F		
AS1§3	8.1.8.1.1.2 Conditions d'accès aux portes palières des appareils depuis les parties communes:	F		
AS1§4	8.1.8.1.1.3 Réaction au feu des parois des gaines:	F		
AS1§5	8.1.8.1.1.4 Réaction au feu des revêtements intérieurs de cabines:	F		
AS1§6	8.1.8.1.1.5 Réservoirs d'huile:	SO		
AS2	8.1.8.1.2 Ventilation des locaux des machines:	SO		
AS3	8.1.8.1.3 Dispositifs de secours:	F		
AS3§1		PM	Pour mémoire	

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
AS3§2	8.1.8.1.3.1 Dispositifs de secours dans le cas d'ascenseur pouvant recevoir plus de 8 personnes:			
	8.1.8.1.3.2 Dispositifs de secours dans le cas de plusieurs ascenseurs pouvant contenir chacun plus de 8 personnes, installés dans la même gaine:	PM	Pour mémoire	
AS3§3	8.1.8.1.3.3 Caractéristiques du dispositif d'alarme, depuis l'intérieur de la cabine:	PM	Pour mémoire	
AS3§4	8.1.8.1.3.4 Equipement en dispositif d'appel prioritaire "pompiers" selon prescriptions des dispositions particulières au type d'ERP:	PM	Pour mémoire	
AS4 à AS5	8.1.8.2 DISPOSITIONS PARTICULIERES EN CAS D'ASCENSEUR DESTINE A L'EVACUATION DES HANDICAPES PHYSIQUES:	F		
AS6 à AS7	8.1.8.3 ESCALIERS MECANQUES ET TROTTOIRS ROULANTS	SO		
AS8 à AS11	8.1.8.4 ENTRETIEN ET VERIFICATIONS	PM	Pour mémoire	
	8.1.8.5 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
	8.1.8.5.1 Ascenseur - Monte-malades			
U36§1	8.1.8.5.1.1 Action de la détection automatique d'incendie des circulations horizontales sur le fonctionnement des appareils:	F	Non stop ascenseur.	
	8.1.9 INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION - GC1 À GC22			
	8.1.9.1 INSTALLATIONS CONCERNEES			
	8.1.9.1.1 Domaine d'application			
GC1	8.1.9.1.1.1 Grande cuisine comportant des appareils de cuisson et des appareils de remise en température dont la puissance utile totale est supérieure à 20 kW:	F		
	8.1.9.2 DISPOSITIONS GENERALES			
GC2	8.1.9.2.1 Documents à fournir:	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GC3	8.1.9.2.2 Conformité des appareils de cuisson et de remise en température:	F		
GC3§1	8.1.9.2.2.1 Marquage CE:	PM	Pour mémoire	
GC4	8.1.9.2.3 Dispositif d'arrêt d'urgence de l'alimentation en énergie des appareils de cuisson et des appareils de remise en température:	F		
GC5	8.1.9.2.4 Règles générales d'installation des appareils:	F		
GC6	8.1.9.2.5 Dispositions complémentaires:	SO		
GC7	8.1.9.2.6 Production d'eau chaude sanitaire:	SO		
GC8	8.1.9.2.7 Moyens d'extinction 8.1.9.2.7.1 Grande cuisine:	F		
	8.1.9.3 GRANDES CUISINES			
GC9	8.1.9.3.1 Conditions d'isolement 8.1.9.3.1.1 Voir Article CO28 ci avant:	F		
GC9§2	8.1.9.3.1.2 Ecran de cantonnement en cas de cuisine ouverte:	SO		
GC9§3	8.1.9.3.1.3 Portes maintenues ouvertes:	SO		
GC10	8.1.9.3.2 Ventilation des cuisines isolées:	F	Hottes avec conduits MO et bac receveur de graisse.	
GC11	8.1.9.3.3 Ventilation des cuisines ouvertes:	SO		
GC12 à GC14	8.1.9.4 OFFICES DE REMISE EN TEMPERATURE	SO		
GC15 à GC17	8.1.9.5 ILOTS DE CUISSON INSTALLES DANS LES SALLES DE RESTAURATION	SO		
GC18	8.1.9.6 MODULES OU CONTENEURS SPECIALISES	SO		
GC19 à GC20	8.1.9.7 APPAREILS INSTALLES DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES OU NON AU PUBLIC	SO		
GC21 à GC22	8.1.9.8 ENTRETIEN ET VERIFICATIONS	PM	Pour mémoire	
U28 à U29	8.1.9.9 DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"	SO		
	8.1.10 MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75			

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
MS1 à MS3	8.1.10.1 DEFINITION DES MOYENS DE SECOURS - REGLES PARTICULIERES:	F		
MS4	8.1.10.2 MOYENS D'EXTINCTION	F		
MS5 à MS7	8.1.10.3 BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU	F	4 poteaux incendies prévus avec débit allant jusqu'à 120m3/h	
MS8 à MS13	8.1.10.4 BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS	SO		
MS14 à MS17	8.1.10.5 ROBINETS D'INCENDIE ARMES	SO		
MS18 à MS21	8.1.10.6 COLONNES SECHES	SO		
MS22 à MS24	8.1.10.7 COLONNES EN CHARGE (COLONNES HUMIDES)	SO		
MS25 à MS30	8.1.10.8 INSTALLATIONS D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE	SO		
MS31 à MS34	8.1.10.9 DEVERSOIRS PONCTUELS	SO		
MS35 à MS37	8.1.10.10 ELEMENTS DE CONSTRUCTION IRRIGUES	SO		
MS38 à MS40	8.1.10.11 APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS	F		
MS41 à MS44	8.1.10.12 DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS	F		
MS41	8.1.10.12.1 Affichage du plan de l'établissement à chaque entrée:	PM	Pour mémoire	
	8.1.10.12.2 Moyens pour faciliter l'action des sapeurs-pompiers			
MS42§2	8.1.10.12.2.1 Fourniture des documents nécessaires à la confection des plans d'intervention:	PM	Pour mémoire	
MS43	8.1.10.12.3 Tours d'incendie:	SO		
MS44	8.1.10.12.4 Trémies d'attaque:	SO		
	8.1.10.13 SERVICE DE SECURITE D'INCENDIE			
MS45	8.1.10.13.1 Dispositions vis-à-vis de l'obligation de surveillance pendant la présence du public:	F		
	8.1.10.13.2 Composition du service compte tenu des exigences réglementaires correspondant au type, à la catégorie et aux caractéristiques de l'établissement			
U41 U43		F	Agent SSIAP	

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
MS47	8.1.10.13.2.1 Cas des établissements de type U recevant moins de 1500 personnes:	F		
MS48	8.1.10.13.3 Caractéristiques des "consignes" de sécurité:	F		
MS49	8.1.10.13.4 Qualification du personnel de sécurité:	F		
MS50	8.1.10.13.5 Service assuré par des sapeurs-pompiers:	F		
MS51	8.1.10.13.6 Poste de sécurité:	F		
MS52	8.1.10.13.7 Exercice d'instruction:	PM	Pour mémoire	
	8.1.10.13.8 Présence de l'exploitant ou de son représentant	F		
	8.1.10.14 SYSTEME DE SECURITE D'INCENDIE (S.S.I.)			
MS53§1	8.1.10.14.1 Dispositions générales			
	8.1.10.14.1.1 Définitions:	F	SSI cat A	
	8.1.10.14.2 Catégorie du système exigé suivant les dispositions particulières à chaque type d'établissement			
	8.1.10.14.2.1 Etablissements de type U			
U44	8.1.10.14.2.1.1 SSI de catégorie A:	F		
	8.1.10.14.3 Satisfaction aux dispositions des normes en vigueur			
	8.1.10.14.3.1 Dispositions résultant d'obligations à la charge du constructeur			
CCTG p.V	8.1.10.14.3.1.1 Dispositions vis-à-vis de l'obligation de désignation d'entreprises qualifiées:	PM	Pour mémoire	
CCTG§2.1	8.1.10.14.3.1.2 Type de marché concernant le "lot S.S.I.":	F		
MS55§2 NFS 61.932§12	8.1.10.14.3.1.3 Dossier d'identité du S.S.I.:	S	En attente du CCF, plan de zoning etc... pour avis.	607
MS55§2 NFS 61.932§12	8.1.10.14.3.1.4 Personne chargée de la coordination:	F	Studio FAHRENHEIT	
MS53§2	8.1.10.14.3.1.5 Dispositions contractuelles vis-à-vis de l'obligation du respect des	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
NFS 61.932	normes NFS61.931 et NFS61.932:			
NFS 61.940	8.1.10.14.3.2 Alimentation des équipements du S.S.I.:	F		
NFS 61.937	8.1.10.14.3.3 Dispositifs actionnés de sécurité:	F		
	8.1.10.14.3.3.1 Clapets télécommandés:	PM	Pour mémoire	
	8.1.10.14.3.3.2 Exutoires de désenfumage:	PM	Pour mémoire	
	8.1.10.14.3.3.3 Portes battantes à fermeture automatique:	PM	Pour mémoire	
	8.1.10.14.3.3.4 Portes coulissantes à fermeture automatique:	PM	Pour mémoire	
	8.1.10.14.3.3.5 Dispositifs de verrouillage électromagnétique pour issues de secours:	PM	Pour mémoire	
NFS 61.938	8.1.10.14.3.4 Dispositifs Adaptateurs de Commande:	F	Exutoire escalier	
MS54	8.1.10.14.4 Zones : Terminologie	S	En attente des plans de zoning.	618
			NOTA : 1 seule ZA prévue, ZC=ZF sur plan et effectif par ZMA équivalent donné sur plan.	
MS54b	8.1.10.14.4.1 Zones de détection:	PM	Pour mémoire	
MS54c	8.1.10.14.4.2 Zones de compartimentage:	F	ZC = ZF	
MS54c	8.1.10.14.4.3 Zones de désenfumage:	F	ZF = ZC et plan de désenfumage (CVC) cohérent avec le plan des ZF	
MS55	8.1.10.14.5 Zones: définition, conception:	S		622
	8.1.10.15 SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.)			
MS56	8.1.10.15.1 Dispositions relatives aux principes généraux d'installation du S.D.I.:	F		
	8.1.10.15.2 Implantation des détecteurs			
U44	8.1.10.15.2.1 Ensemble de l'établissement, sauf escaliers et sanitaires:	F		
U44	8.1.10.15.2.2 Détecteurs en chambres munis d'indicateur d'action:	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
U44	8.1.10.15.2.3 Combles:	SO		
IT263§3.2.2	8.1.10.15.2.4 Atrium couvert:	F		
MS57	8.1.10.15.3 Dispositions vis-à-vis des contraintes liées au S.D.I.:	F		
MS58	8.1.10.15.4 Dispositions vis-à-vis des obligations de l'installateur:	F		
MS58§1	8.1.10.15.4.1 Caractéristiques du matériel de détection par rapport à l'admission et l'estampillage à la marque NF:	PM	Pour mémoire	
MS58§1	8.1.10.15.4.2 Caractéristiques du matériel de détection par rapport à une certification européenne de qualité équivalente à la marque NF:	PM	Pour mémoire	
MS58§2	8.1.10.15.4.3 Qualification de l'entreprise chargée de l'installation des systèmes de détection:	PM	Pour mémoire	
MS58§3	8.1.10.15.4.4 Contrat d'entretien:	PM	Pour mémoire	
MS58§4	8.1.10.15.4.5 Contenu du registre de sécurité:	PM	Pour mémoire	
	8.1.10.16 SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I.)			
	8.1.10.16.1 Constitution générale du système			
MS59§1	8.1.10.16.1.1 Composition du S.M.S.I.:	F		
	8.1.10.16.2 Automatismes liés à la fonction désenfumage			
U26§3 U44§3b	8.1.10.16.2.1 Désenfumage des circulations horizontales encloisonnées des niveaux avec locaux à sommeil asservi à la détection automatique d'incendie:	F		
IT263§3.2.2	8.1.10.16.2.2 Désenfumage de l'atrium asservi à la détection automatique d'incendie:	F		
DF3§5	8.1.10.16.2.3 Arrêt des ventilations mécaniques:	F		
MS60§1	8.1.10.16.2.4 Désenfumage des escaliers uniquement manuel:	F		
MS60	8.1.10.16.3 Automatismes liés à la fonction compartimentage:	F		

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
MS60	8.1.10.16.4 Automatismes liés à la fonction évacuation:	PM	Pour mémoire : En attente du retour du SDIS.	
MS60§1	8.1.10.16.5 Automatismes - Dispositions complémentaires 8.1.10.16.5.1 Déclenchement des D.A.S. sans temporisation lors d'une détection automatique d'incendie:	F		
MS60§4	8.1.10.16.5.2 Procès-verbal des mécanismes de commande des D.A.S. mis en oeuvre:	PM	Pour mémoire	
	8.1.10.17 SYSTEME D'ALARME			
	8.1.10.17.1 Equipement d'alarme exigé suivant les dispositions particulières à chaque type d'établissement			
	8.1.10.17.1.1 Etablissements de type U			
U45	8.1.10.17.1.1.1 Alarme générale sélective:	F		
MS61	8.1.10.17.2 Définition de la nature de l'alarme donnée:	F		
MS62	8.1.10.17.3 Classement et définition des caractéristiques du système d'alarme:	F		
MS63	8.1.10.17.4 Dispositions vis-à-vis de l'utilisation de l'alarme générale sélective:	F		
	8.1.10.17.5 Dispositions vis-à-vis des principes généraux d'alarme			
MS64§1	8.1.10.17.5.1 Conditions de diffusion de l'alarme générale par bâtiment:	F	1 ZA	
MS64§3	8.1.10.17.5.2 Dispositifs d'alarme pour personnes handicapées isolées selon le type de handicap	F		
	8.1.10.17.5.3 Etablissements de type U			
U45§4	8.1.10.17.5.3.1 Tableaux répéteurs par niveau:	F		
	8.1.10.17.6 Dispositions vis-à-vis des conditions générales d'installation de l'alarme			
MS65§1	8.1.10.17.6.1 Implantation des déclencheurs manuels:	F		
U45§5	8.1.10.17.6.1.1 Cas particulier des services nécessitant une surveillance particulière:	S	A nous préciser.	652

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
MS65§2	8.1.10.17.6.2 Caractéristiques des canalisations électriques de liaison:	F		
MS65§3	8.1.10.17.6.3 Position des diffuseurs d'alarme sonore:	F		
	8.1.10.17.7 Dispositions vis-à-vis des règles spécifiques à l'équipement d'alarme de type 1			
MS66§1	8.1.10.17.7.1 Implantation du tableau de signalisation:	F		
MS66§1	8.1.10.17.7.2 Dispositions dans le cas de report de l'alarme restreinte:	F		
MS66§2	8.1.10.17.7.3 Actions produites par le fonctionnement d'un déclencheur manuel ou d'un déclencheur automatique d'incendie:	F		
MS66§3	8.1.10.17.7.4 Conditions de déclenchement de l'alarme générale après déclenchement de l'alarme restreinte:	F		
MS66§4	8.1.10.17.7.5 Conditions de déclenchement de l'alarme générale, par zone de diffusion, à partir du tableau de signalisation:	F		
MS66§5	8.1.10.17.7.6 Conditions d'exploitation de l'alarme restreinte:	F		
MS66§6	8.1.10.17.7.7 S.D.I. en boucle: caractéristiques des circuits de raccordement:	F		
MS68 à MS69	8.1.10.18 ENTRETIENS ET CONSIGNES D'EXPLOITATION 8.1.10.19 ALERTE 8.1.10.19.1 Liaison prioritaire reliée à une centre de traitement de l'alerte des sapeurs pompiers	PM	Pour mémoire	
U46	8.1.10.19.1.1 Etablissements de type U de première ou deuxième catégorie:	F		
MS72 à MS75	8.1.10.20 ENTRETIEN, VERIFICATIONS, CONTROLES	PM	Pour mémoire	
	8.1.11 GAZ MEDICAUX			
U51 à U64	8.1.11.1 DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES PARTICULIÈRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"	S	En attente du retour du SDIS sur la mise en place des prises FME en salle d'attente.	674

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
U51	8.1.11.1.1 Conditions d'installation des gaz médicaux			
U52 à U55	8.1.11.1.1.1 Nature des gaz:	F		
	8.1.11.1.2 Magasins et centrales de stockage:	F		
U56	8.1.11.1.3 Réseaux de distribution			
	8.1.11.1.3.1 Cheminement des canalisations:	F	En gaine et dans plafond ventilé 1/100ième	
U57	8.1.11.1.3.2 Traversées:	F		
U58	8.1.11.1.3.3 Parcours extérieurs aux bâtiments:	SO		
U59	8.1.11.1.3.4 Vannes de sectionnement:	F		
U60 à U61	8.1.11.1.4 Distribution par récipients mobiles:	SO		
U62 à U64	8.1.11.1.5 Consignes, entretien, vérifications techniques:	PM	Pour mémoire	
	8.2 INSTRUCTION TECHNIQUE N° 249 RELATIVE AUX FACADES			
§1	8.2.1 Eléments de construction participant au C+D	F		
§2.4	8.2.2 Conception des façades bois	SO		
§5	8.2.3 Isolation par l'extérieur de maçonnerie et bétons	SO		
	8.3 ARRETE DU 04/11/75 MODIFIÉ RELATIF A LA TOXICITÉ	SO		
	8.4 GRANDS ÉTABLISSEMENTS À OCCUPATION MULTIPLE	SO		
	8.5 ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES (A. 18/07/2006)	SO		
	8.6 Règles de sécurité contre les risques d'incendie dans les centres de rétention administrative - ANNEXE Arrêté du 24 juin 2025	SO		
	8.7 GARDE-CORPS - PAROIS VITRÉES	F	Pour mémoire : respect de la nouvelle norme NFP01-012 sur ce projet.	
	8.8 ESCALIERS - REGLES DE L'ART	F		
	8.9 GAZ COMBUSTIBLES ET D'HYDROCARBURES LIQUEFIES	SO		
	8.10 APPAREILS ELEVATEURS - EQUIPEMENTS	F		
	8.10.1 ASCENSEURS ET ASCENSEURS DE CHARGE	PM	Pour mémoire	
	8.11 PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES	F	Pour mémoire : les portes devront bénéficier d'un marquage CE et les	

Articles du règlement	Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
	8.12 RAYONNEMENTS IONISANTS (A.02/10/1986 et du 20/06/1966) 8.13 PROCES VERBAUX DE CLASSEMENT AU FEU 8.14 AVIS DE LA COMMISSION DE SECURITE	SO F S	résultats d'essai de fonctionnement nous seront transmis. L'ensemble des PV de résistances et de classement au feu ainsi que les certificats NF/CE et ACERMI nous seront transmis au fur et à mesure des travaux. A ce stade du projet, nous n'avons pas encore reçu l'avis du SDIS notamment sur les différentes dérogations/avis faits (classement au feu des plafonds, portes coulissantes, stabilité au feu du bâtiment LOGIPOLE, déverrouillage des portes, BSO asservis, fluides médicaux dans un espace d'attente, armoire linge dans les circulations,	282

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

9. MISSION HAND RELATIVE À L'ACCESSIBILITÉ DES CONSTRUCTIONS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
9.1 ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (PC > 01/07/2017)			
9.1.1 Article 1. Généralités			
9.1.1.1 Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté	F		
9.1.1.2 Solutions équivalentes validation du dossier par le préfet	SO		
9.1.2 Article 2. Cheminements extérieurs			
9.1.2.1 Généralités			
9.1.2.1.1 Cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès du terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment:	F		
9.1.2.1.2 Cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment:	F		
9.1.2.1.3 Accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs:	F		
9.1.2.2 Repérage et guidage			
9.1.2.2.1 Signalisation adaptée	F		
9.1.2.2.2 Guidage continu et contrasté sur le cheminement	F		
9.1.2.2.3 Si bande de guidage, respect de l'annexe 6 ou NF P 98- 352:2015	F		
9.1.2.3 Largeur $\geq 1,40$ m :	F		
9.1.2.4 Rétrécissements ponctuels $\geq 1,20$ m:	SO		
9.1.2.5 Dévers $\leq 2\%$:	PM	Pour mémoire	
9.1.2.6 Pentes			
9.1.2.6.1 Pente $\leq 4\%$:	F		
9.1.2.6.2 Paliers de repos en haut et en bas de chaque pente:	F		
9.1.2.6.3 Pas de ressauts en bas et en haut d'un plan incliné	PM	Pour mémoire	
9.1.2.7 Caractéristiques des paliers de repos:	F		
9.1.2.7.1 $1,20 \times 1,40$ m:	PM	Pour mémoire	
9.1.2.7.2 Paliers horizontaux au dévers près:	PM	Pour mémoire	
9.1.2.8 Seuils et ressauts			
9.1.2.8.1 ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente $< 33\%$) :	F		
	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
9.1.2.9 Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour aux points de choix d'itinéraire:			
9.1.2.10 Espaces de manoeuvre de porte:	F		
9.1.2.11 Espaces d'usage:	F		
9.1.2.12 Cheminement libre de tout obstacle:	F		
9.1.2.13 Volée d'escalier de 3 marches ou plus:	D	Aucune mention n'est faite sur les contrastes visuels et tactiles de l'escalier extérieur.	142
		Mains courantes prévues au lot serrurerie.	
9.1.2.14 Volée d'escalier de moins de 3 marches:	SO		
9.1.2.15 Signalisation des croisements véhicules/piétons	F		
9.1.2.15.1 Dispositif d'éveil de la vigilance (selon annexe 6)	PM	Pour mémoire	
9.1.2.15.2 Dispositif pour élargir le champ de vision des conducteurs, si nécessaire	PM	Pour mémoire	
9.1.3 Article 3. Stationnement automobile	S	Il conviendra de prévoir un revêtement au droit des places adaptées praticables en fauteuil roulant. Nous recommandons la mise en place d'enrobé au droit de ces places.	158
9.1.3.1 Repérage des places de stationnement adaptées depuis l'entrée du parking	F		
9.1.3.2 Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment ou 2 niveaux plus proche surface:	F		
9.1.3.3 Cheminement accessible reliant les places adaptées à l'entrée, sortie ou ascenseur	F		
9.1.3.4 Signalisation adaptée à proximité des places de stationnement pour le public			
9.1.3.4.1 Marquage au sol	F		
9.1.3.4.2 Signalisation verticale	F		
9.1.3.5 2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places:	F		
9.1.3.6 Caractéristiques dimensionnelles et atteinte			
9.1.3.6.1 Largeur $\geq 3,30$ m :	F		
9.1.3.6.2 Longueur ≥ 5 m :	F		
	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
9.1.3.6.3 Espace horizontal au dévers de 2% près:			
9.1.3.7 Raccordement au cheminement d'accès:	F		
9.1.3.8 Contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes:	SO		
9.1.4 Article 4. Accès à l'établissement ou à l'installation			
9.1.4.1 Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible:	F		
9.1.4.2 Entrée principale facilement repérable:	F		
9.1.4.3 Espace de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour devant l'entrée principale:	F		
9.1.4.4 Dispositifs d'accès au bâtiment:	F		
9.1.4.5 Système de communication et dispositif de commande manuelle:	F		
9.1.4.5.1 A plus de 40cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil:	PM	Pour mémoire	
9.1.4.5.2 Hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m:	PM	Pour mémoire	
9.1.4.6 Contrôle d'accès et de sortie:	F		
9.1.4.6.1 Visualisation directe du visiteur par le personnel:	F		
9.1.4.6.2 Visiophone:	F		
9.1.5 Article 5. Accueil du public			
9.1.5.1 Si existence d'un point d'accueil			
9.1.5.1.1 Au moins un accessible:	F		
9.1.5.1.2 Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert	F		
9.1.5.2 Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis			
9.1.5.2.1 Utilisation en position debout ou assis	F		
9.1.5.2.2 Permet une communication visuelle de face en évitant les effets d'éblouissement ou de contre-jour	F		
9.1.5.3 Élément de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier			
9.1.5.3.1 Face supérieure $\leq$ à 0,80 m :	F		
9.1.5.3.2 Vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP):	F		
9.1.5.4 Dispositif de sonorisation équipé d'une boucle magnétique:	SO		
9.1.5.5 ERP de 1ère à la 4ème catégorie et ERP remplissant une mission de	SO		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
service public : boucle à induction magnétique selon annexe 9 signalée par un pictogramme requise			
9.1.6 Article 6. Circulations intérieures horizontales			
9.1.6.1 Largeur de circulation	F		
9.1.6.2 Dévers $\leq 2\%$:	F		
9.1.6.3 Penthes:	SO		
9.1.6.4 Caractéristiques des paliers de repos:	SO		
9.1.6.5 Seuils et ressauts:	F		
9.1.6.5.1 ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente $< 33\%$) :	PM	Pour mémoire	
9.1.6.6 Espaces de manœuvre avec possibilité de $\frac{1}{2}$ tour	F		
9.1.6.7 Espaces de manoeuvre de porte:	F		
9.1.6.8 Espaces d'usage:	F		
9.1.6.9 Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue:	F		
9.1.6.10 Trous en sol : diamètre ou largeur ≤ 2 cm :	F		
9.1.6.11 Cheminement libre de tout obstacle:	F		
9.1.6.12 Volée d'escaliers de 3 marches ou plus	SO		
9.1.6.13 Volée d'escalier de moins de 3 marches	SO		
9.1.7 Article 7. Circulations intérieures verticales			
9.1.7.1 Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement			
9.1.7.1.1 Largeur	F		
9.1.7.1.2 Appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm en partie haute et paliers intermédiaires:	F		
9.1.7.1.3 Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches:	F		
9.1.7.1.4 Nez de marches:	F		
9.1.7.1.5 Mains courantes:	F		
9.1.7.2 Obligation d'ascenseur:	F	Ascenseur répondant à la NF EN 81-70.	
9.1.7.3 Tous les ascenseurs doivent être accessibles et d'accès libre :	F		
9.1.7.4 Si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis:	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
9.1.7.5 Conformes à la norme NF EN 81-70:2003 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap:	F		
9.1.7.6 Munis d'un dispositif permettant de prendre appui:	F		
9.1.7.7 Permettent de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme:	F		
9.1.7.8 Dénomination étage à chaque palier si ascenseur ou élévateur:	F		
9.1.7.9 Commande à plus de 40cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil:	F		
9.1.8 Article 8. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques	SO		
9.1.9 Article 9. Revêtements de sols, murs et plafonds			
9.1.9.1 Tapis:	F		
9.1.9.1.1 Dureté suffisante:	PM	Pour mémoire	
9.1.9.1.2 Pas de ressaut ≥ 2 cm :	PM	Pour mémoire	
9.1.9.2 Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration:	F		
9.1.10 Article 10. Portes, portiques et sas			
9.1.10.1 Largeur des portes principales et des portiques			
9.1.10.1.1 0,90 m passage 0,83 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes:	F		
9.1.10.1.2 1,40 m pour les locaux ou zones recevant plus de 99 personnes:	F		
9.1.10.1.3 1 vantail $\geq 0,90$ m, passage 0,83 m pour les portes à 2 vantaux :	F		
9.1.10.2 Espace de manoeuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier:	F		
9.1.10.3 Dimensions des sas et cas sas d'isolement espace de demi tour de 150 cm:	F		
9.1.10.4 Poignées des portes:	F		
9.1.10.5 Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N :	PM	Pour mémoire	
9.1.10.6 Portes vitrées repérables:	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
9.1.10.7 Portes ou leur encadrement contrastées par rapport à l'environnement :	S		217
9.1.11 Article 11. Locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande			
9.1.11.1 Accès à l'établissement et accueil			
9.1.11.1.1 Repérage des entrées:	F		
9.1.11.2 Equipements et mobilier repérables par contraste visuel ou tactile:	F		
9.1.11.3 Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement étage accessible en fauteuil roulant:	F		
9.1.11.4 Commandes manuelles et fonctions voir, lire, entendre, parler	F		
9.1.11.5 Éléments de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier	F		
9.1.12 Article 12. Sanitaires			
9.1.12.1 Cabinets aménagés			
9.1.12.1.1 Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires:	F		
9.1.12.1.2 Aux mêmes emplacements que les autres:	F		
9.1.12.1.3 Séparés H/F si autres sanitaires séparés :	F		
9.1.12.2 1 lavabo accessible par groupe de lavabos:	F		
9.1.12.3 1 sèche-mains, 1 miroir, 1 distributeur de savon et 1 patère accessibles par groupe	F	Pour mémoire : Hauteur d'atteinte des équipements devra être entre 90 et 130 cm du sol	
9.1.12.4 Espace d'usage latéral à la cuvette	F		
9.1.12.4.1 Cas où présence d'au moins 2 cabinets d'aisances adaptés pour H et 2 cabinets d'aisances adaptés pour F	F		
9.1.12.4.1.1 Répartition équitable des cabinets d'aisances adaptés permettant le transfert à droite et permettant le transfert à gauche	PM	Pour mémoire	
9.1.12.4.1.2 Signalétique indiquant le sens du transfert sur chaque porte	PM	Pour mémoire	
9.1.12.5 Espaces de manoeuvre avec possibilité de 1/2 tour			
9.1.12.5.1 Emplacement: dans le cabinet ou devant la porte:	F		
9.1.12.5.2 Dimensions : Diamètre 1,50 m:	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
9.1.12.6 Aménagements intérieurs des cabinets			
9.1.12.6.1 Dispositif permettant de refermer la porte:	S	A préciser	234
9.1.12.6.2 Lave-mains			
9.1.12.6.2.1 Plan supérieur à une hauteur $\leq 0,85$ m	F	Pour mémoire : hauteur max 85 cm	
9.1.12.6.2.2 Robinet 40 cm angle rentrant	D	Certains lave-mains prévus n'ont pas de commandes déportés et la robinetterie se situe à l'angle des parois.	236
9.1.12.6.3 Hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50m:	F	Pour mémoire : la hauteur de cuvette abattant compris devra être comprise entre 45 et 50 cm	
9.1.12.6.4 Barre d'appui latérale	F		
9.1.12.6.4.1 Hauteur comprise entre 70 et 80 cm	PM	Pour mémoire	
9.1.12.6.4.2 Permettant le transfert d'une personne en fauteuil roulant et apportant une aide au relevage	PM	Pour mémoire	
9.1.12.6.4.3 Barre d'appui supportant le poids d'une personne:	PM	Pour mémoire	
9.1.12.6.4.4 Barre d'appui distante de 40 à 45 cm de l'axe de la cuvette :	PM	Pour mémoire	
9.1.12.6.5 Commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable:	F		
9.1.12.7 Lavabos accessibles:	F		
9.1.12.7.1 Vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30m (HxLxP):	PM	Pour mémoire	
9.1.12.7.2 Préhension et accessibilité en position assise de la robinetterie	PM	Pour mémoire	
9.1.12.8 Sèche-mains à différentes hauteurs si disposés en batterie	S	Si plusieurs sèches-mains, les disposer à des hauteurs différentes.	247
9.1.12.9 Urinoirs à différentes hauteurs si disposés en batterie	SO		
9.1.13 Article 13. Sorties	F		
9.1.14 Article 14. Éclairage			
9.1.14.1 Valeurs d'éclairement:	F	Une étude d'éclairement sera à nous transmettre pour avis.	
9.1.14.1.1 20 lux pour les cheminements extérieurs:	PM	Pour mémoire	
9.1.14.1.2 20 lux pour les parcs de stationnement extérieur et leurs circulations piétonnes accessibles	PM	Pour mémoire	
9.1.14.1.3 200 lux aux postes d'accueil:	PM	Pour mémoire	
9.1.14.1.4 100 lux pour les circulations horizontales:	PM	Pour mémoire	
9.1.14.1.5 150 lux pour les escaliers et équipements mobiles:	PM	Pour mémoire	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
9.1.14.2 Eblouissement / reflet:	F		
9.1.14.3 Durée de fonctionnement des éclairages temporisés:	PM	Pour mémoire	
9.1.14.4 Extinction doit être progressive si éclairage temporisé:	PM	Pour mémoire	
9.1.14.5 Eclairages par détection de présence:	PM	Pour mémoire	
9.1.15 Article 16. Établissements recevant du public assis	SO		
9.1.16 Article 17. Établissements comportant des locaux d'hébergement			
9.1.16.1 Toutes les chambres et locaux à sommeil			
9.1.16.1.1 Porte largeur 0,8 m passage utile 0,77 m pour toutes les chambres:	F		
9.1.16.1.2 1 prise de courant à proximité du lit:	F		
9.1.16.1.3 1 prise téléphonique en cas de réseau de téléphonie interne:	PM	Pour mémoire	
9.1.16.1.4 N° ou dénomination de la chambre	F		
9.1.16.1.5 Equipement hauteur $\geq 2,2$ m ou hors cheminement:	PM	Pour mémoire	
9.1.16.2 Visibilité possible des chambres ou locaux à sommeil non adaptés situés à un étage desservi par ascenseur	SO		
9.1.16.3 Nombre de chambres adaptées			
9.1.16.3.1 Toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées ou présentant un handicap moteur :	F		
9.1.16.4 Caractéristiques des chambres adaptées			
9.1.16.4.1 Espace de rotation Diamètre 1,50 m :	F		
9.1.16.4.2 0,90 m sur les 2 grands côtés du lit et 1,20m au pied du lit ou 1,20m sur les 2 grands côtés du lit et 0,90m au pied du lit:	F		
9.1.16.4.3 Hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol 40 à 50cm :	SO		
9.1.16.5 Cabinet de toilette:	F		
9.1.16.5.1 Caractéristiques			
9.1.16.5.1.1 Receveur de douche avec ressaut de 2 cm maximum:	F		
9.1.16.5.1.2 Douche accessible avec barre d'appui:	F		
	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
9.1.16.5.1.3 Equipement permettant de s'asseoir et appui position debout			
9.1.16.5.1.4 Espace d'usage 0,8 x 1,3 m latéral à la douche:	F		
9.1.16.5.1.5 Espace de rotation Diamètre 1,50 m :	F		
9.1.16.5.1.6 Lavabo accessibleVide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30m (HxLxP) :	F		
9.1.16.6 Cabinet d'aisance accessible			
9.1.16.6.1 Caractéristiques			
9.1.16.6.1.1 Espace d'usage de 0,80x1,30m:	F		
9.1.16.6.1.2 Barre d'appui:	F		
9.1.17 Article 19. Caisses ou équipements en batterie	SO		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

10. MISSION TH RELATIVE À L'ISOLATION THERMIQUE ET AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
10.1 GÉNÉRALITÉS	F	Ensemble du bâtiment soumis à la RT2012 hors zone tertiaire sous R2020	
10.2 RT 2012 - BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION			
10.2.1 Infos nécessaires à l'examen			
10.2.1.1 Cas du respect cumulé d'un besoin conventionnel en énergie sous le forme d'un coefficient nommé " Bbio", d'une consommation conventionnelle d'énergie sous la forme d'un coefficient nommé " Cep " et pour les bâtiments classés CE1 d'une température intérieure conventionnelle sous la forme d'un coefficient nommé " Tic " :	F		
10.2.1.2 Documents à fournir à SOCOTEC:	F		
10.2.1.2.1 Documents techniques d'exécution:	PM	Pour mémoire	
10.2.1.2.2 Procès verbaux des essais normalisés par des laboratoires spécialisés justifiant de la qualité thermique des éléments de la construction:	PM	Pour mémoire	
10.2.1.2.3 Valeurs des caractéristiques thermiques des produits et éléments d'équipements:	PM	Pour mémoire	
10.2.1.3 Textes réglementaires référencés dans les documents examinés:	F		
10.2.1.4 Zone climatique et altitude :	F	Pour mémoire : site en zone H2c	
10.2.1.5 Classement CE1/CE2:	F		
10.2.1.6 Usages principal du bâtiment et des zones au sens des règles Th-BCE 2012 :	F		
10.2.2 Examen des résultats de la note de calcul RT 2012 :	S	A ce stade du projet, de nombreuses non conformité apparaissent dans les calculs effectués par manques d'éléments ou d'exigences validés par le maitre d'ouvrage.	105
10.3 RE 2020 - BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION			
10.3.1 Cas d'application de la RE2020	F	Bureaux	
10.3.1.1 Cas général d'application de la RE2020 partie énergie avec respect des obligations de résultat pour le besoin conventionnel en énergie " Bbio", la consommation conventionnelle d'énergie " Cep ", la consommation d'énergie	F		

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
primaire non renouvelable du bâtiment " Cep,nr" et le nombre de degrés-heures d'inconfort estival « DH » et respect des exigences de moyens			
10.3.1.2 Documents à fournir à SOCOTEC	F		
10.3.1.2.1 Documents techniques d'exécution	PM	Pour mémoire	
10.3.1.2.2 Procès-verbaux des essais normalisés par des laboratoires spécialisés justifiant de la qualité thermique des éléments de la construction	PM	Pour mémoire	
10.3.1.2.3 Valeurs des caractéristiques thermiques des produits et éléments d'équipements	PM	Pour mémoire	
10.3.1.3 Textes réglementaires référencés dans les documents examinés	F		
10.3.2 Examen de la note de calcul, des justificatifs des données d'entrée. Contrôles visuels.	S	A ce stade du projet, de nombreuses non conformité apparaissent dans les calculs effectués par manques d'éléments ou d'exigences validés par le maitre d'ouvrage.	104

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

11. MISSION PHA RELATIVE À L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BÂTIMENTS AUTRES QUE LES BÂTIMENTS D'HABITATION

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
11.1 GÉNÉRALITÉS	F		
11.2 ETABLISSEMENTS DE SANTE			
11.2.1 Dispositions constructives:	F	L'ensemble des indices d'affaiblissements, temps de réverbérations, corrections acoustiques, seuils à ne pas dépasser sont en accord avec l'usage du bâtiment.	
		Localisations précises des menuiseries, parois etc faites ainsi que les caractéristiques des coefficients d'absorption des matériaux transmis dans la notice acoustique.	
11.2.2 Isolement aux bruits aériens:	F		
11.2.3 Isolement aux bruits d'impact:	F		
11.2.4 Isolement vis-à-vis des équipements:	F	Avis favorable avec des valeurs d'isollements du programme supérieur aux valeurs recommandés pour un établissement de santé.	
11.2.5 Correction acoustique:	F	Les temps de réverbérations et les Aires d'Absorptions Equivalentes prévus selon les usages des salles sont en accord avec les règles constructives pour un établissement de santé.	
11.2.6 Isolement des façades			
11.2.6.1 Dispositions vis-à-vis de l'arrêté du 30-05-96			
11.2.6.1.1 Classement des voies:	F	Bâtiment sous l'impact d'un voie de circulation de classe 3 => Classement en accord avec l'annexe de l'Arrête Préfectoral Classement Sonore Infrastructures de Transport routières en Aveyron - 24 novembre 2023	
11.2.6.1.2 Classement des façades:	F	3 isollements de façades prévus avec Dnt,A,tr compris entre 30 et 35 dB	
11.2.6.2 Dispositions vis-à-vis de la circulaire du 19-01-88 (bruit des avions):	SO		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

12. MISSION BRD RELATIVE AU TRANSPORT DES BRANCARDS DANS LES CONSTRUCTIONS

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
12.1 GÉNÉRALITÉS	F		
12.2 DIMENSIONNEMENT DE LA CAGE D'ESCALIER ET DE SON ACCÈS, VIS-À-VIS DU PASSAGE DU BRANCARD			
12.2.1 Accès à l'escalier :	F		
12.2.2 Largeur de l'embranchement de l'escalier :	F		
12.2.3 Largeur des paliers et circulations :	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet